

# Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2018/2148(INI)
Rapport 2018 de la Commission concernant la Bosnie-Herzégovine	
Sujet 8.20 Elargissement de l'Union	
Zone géographique Bosnie-Herzégovine	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères	 <a href="#">PREDA Cristian Dan</a>	16/05/2018
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Voisinage et négociations d'élargissement</a>	Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 <a href="#">PAPADAKIS Demetris</a>	
		 <a href="#">BELDER Bas</a>	
		 <a href="#">RADOŠ Jozo</a>	
		 <a href="#">ŠOLTES Igor</a>	
		 <a href="#">CASTALDO Fabio Massimo</a>	
		Commissaire	
		HAHN Johannes	

Événements clés			
19/04/2018	Publication du document de base non-législatif	SWD(2018)0155	Résumé
05/07/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/12/2018	Vote en commission		
17/12/2018	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A8-0467/2018</a>	Résumé
12/02/2019	Débat en plénière		
12/02/2019	Débat en plénière		
13/02/2019	Résultat du vote au parlement		
13/02/2019	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0095/2019</a>	Résumé

## Informations techniques

Référence de procédure	2018/2148(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 87-p4
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/8/13816

## Portail de documentation

Document de base non législatif		SWD(2018)0155	19/04/2018	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE625.428</a>	12/07/2018	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE629.461</a>	18/10/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A8-0467/2018</a>	17/12/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0095/2019</a>	13/02/2019	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2019)327</a>	17/07/2019	EC	

## Rapport 2018 de la Commission concernant la Bosnie-Herzégovine

**OBJECTIF :** présentation d'un document de travail des services de la Commission sur le rapport de 2018 concernant la Bosnie-Herzégovine dans le contexte de la politique d'élargissement de l'UE.

**CONTEXTE :** en février 2016, le pays a introduit une demande d'adhésion comme État membre de l'UE et en septembre 2016, le Conseil européen a invité la Commission européenne à soumettre son avis sur le bien-fondé de la demande de la Bosnie-Herzégovine. En décembre 2016, le commissaire à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage a remis un questionnaire exhaustif couvrant tous les critères d'adhésion à l'UE. Les réponses consolidées du pays ont été finalisées en février 2018. La Commission a entamé le travail sur son avis, qui sera préparé sur base des réponses du pays au questionnaire et aux enquêtes de suivi, des examens par des experts ainsi que des consultations de la Commission avec les organisations internationales et la société civile.

En attendant la finalisation du processus de préparation de l'avis, ce rapport intérimaire présente une vue d'ensemble actualisée sur la situation du pays ainsi que sur les développements clés des domaines « fondamentaux » : l'État de droit et les droits fondamentaux, la réforme de l'administration publique et le développement économique. L'analyse complète de la situation de la Bosnie-et-Herzégovine au regard des critères d'adhésion à l'UE sera effectuée dans le cadre du futur avis de la Commission et du rapport analytique qui l'accompagne.

La Bosnie-Herzégovine a continué de mettre en œuvre l'accord de stabilisation et d'association (ASA).

**CONTENU :** l'UE a continué de fournir des conseils aux autorités du pays sur les réformes prioritaires pour adhérer à l'Union.

Les principaux chapitres du rapport peuvent se résumer comme suit :

**Dialogue politique et économique :** un dialogue politique et économique a pris place entre l'UE et la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de l'IASA. Ce dialogue a continué à fonctionner sans heurts. Concernant le critère politique, le cadre électoral doit encore être modifié d'urgence afin de garantir une bonne organisation des élections d'octobre 2018 ainsi qu'une mise en œuvre des résultats. La constitution de la Bosnie-Herzégovine reste contraire à la Convention européenne des droits de l'homme, comme indiqué par le cas Sejdić-Finci et tous les cas liés. Le fonctionnement de la présidence de la Bosnie-Herzégovine a été affecté par l'expression de positions divergentes de ses membres sur un certain nombre de questions relevant de sa compétence en matière de politique étrangère. Le mécanisme de coordination des affaires européennes a commencé à fonctionner en juin 2017 avec la préparation des réponses du pays au questionnaire d'avis de la Commission.

Concernant le développement économique et la compétitivité, la Bosnie-Herzégovine a réalisé des progrès, mais reste à une phase précoce pour établir une économie de marché fonctionnelle. Certaines améliorations du climat des affaires ont été notées et le secteur financier a été renforcé. Les problèmes-clés restants sont le faible respect de l'État de droit, un environnement des affaires encore médiocre, une administration publique fragmentée et inefficace ainsi que des déséquilibres majeurs dans le marché du travail, liés à un faible système d'éducation, de faibles capacités institutionnelles, et enfin un climat défavorable à l'investissement. De plus, l'économie informelle reste considérable.

La Bosnie-Herzégovine a réalisé des progrès mais est restée à un stade précoce pour pouvoir faire face à la pression concurrentielle et aux

forces du marché à l'intérieur de l'Union. Le niveau global de l'éducation et des dépenses dans la recherche et le développement est resté bas. Les transports et les infrastructures énergétiques restent insuffisamment développés.

Système judiciaire : la Bosnie-Herzégovine a un niveau satisfaisant de préparation en ce qui concerne son système judiciaire. Des progrès ont été réalisés, mais globalement, les réformes progressent lentement.

Corruption et crime organisé : la Bosnie-Herzégovine présente un niveau de préparation satisfaisant concernant la lutte contre la corruption. Cependant, la corruption est très étendue et reste une source d'inquiétudes. Le pays a un niveau satisfaisant de préparation dans la lutte contre le crime organisé. Des progrès ont été réalisés, notamment en adoptant une nouvelle stratégie de lutte contre le crime organisé et en remplissant les conditions du plan d'action sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Suite à ces mesures, la Bosnie-Herzégovine n'est plus soumise à la surveillance du groupe d'action financière. Cependant, des efforts significatifs restent nécessaires concernant les enquêtes financières et le développement des capacités de lutte contre le terrorisme ainsi qu'une meilleure coopération avec les pays voisins sur les problématiques de gestion des frontières.

Politique étrangère commune et politique de sécurité : l'UE a continué à déployer des ressources considérables en Bosnie-Herzégovine sur les problématiques de politique étrangère commune et de sécurité. Cependant, le pays doit encore améliorer l'alignement de ses positions avec celles de l'UE. L'opération militaire Althea de l'EUFOR a été maintenue dans le pays et l'EUFOR a gardé une force de dissuasion pour soutenir un environnement sain et sûr. La Bosnie-Herzégovine n'est pas alignée avec les décisions du Conseil introduisant des mesures restrictives dans le contexte de l'annexion illégale de la Crimée par la Russie et des événements dans l'est de l'Ukraine.

Droits fondamentaux et liberté d'expression : des progrès ont été réalisés sur les droits humains et les problématiques liées aux minorités. Cependant, les cadres légaux, stratégiques, institutionnels et politiques pour le respect des droits humains doivent être sensiblement améliorés. Cela inclut la liberté d'expression là où les pressions politiques et l'intimidation des journalistes se sont poursuivies, y compris les agressions physiques et verbales.

La violence basée sur le genre et la violence domestiques restent des sources d'inquiétude. Une approche plus exhaustive et intégrée envers la population rom est nécessaire pour faciliter leur inclusion sociale.

## Rapport 2018 de la Commission concernant la Bosnie-Herzégovine

---

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Christian Dan PREDA (PPE, RO) sur le rapport 2018 de la Commission sur la Bosnie-Herzégovine (BiH).

La Commission européenne prépare un avis sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine. La Bosnie-Herzégovine a présenté ses réponses au questionnaire de la Commission le 28 février 2018 et a reçu plus de 600 questions de suivi le 20 juin 2018.

Les députés se sont déclarés préoccupés par le ralentissement marqué du rythme des réformes liées à l'UE depuis 2017, notant qu'aucun progrès substantiel n'avait été réalisé si ce n'est l'adoption de stratégies nationales dans les domaines de l'environnement, du développement rural et de l'énergie, et les modifications apportées à la loi sur les droits d'accise qui étaient nécessaires pour garantir l'octroi de financements par le Fonds monétaire international et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Le rapport a souligné que l'engagement déclaré des autorités de Bosnie-Herzégovine en faveur de la voie européenne devait s'accompagner d'une mise en œuvre cohérente des réformes prévues par le programme de réforme et se traduire par des résultats concrets, indépendamment de l'appartenance ethnique et religieuse des citoyens. Il a déploré le fait que la BiH continue de violer la Convention européenne des droits de l'homme en n'appliquant pas les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) dans l'affaire Sejdić-Finci et les affaires connexes, ce qui autorise une discrimination ouverte entre les citoyens de BiH en contradiction flagrante avec les valeurs de l'Union.

Les députés ont déploré le discours nationaliste qui a précédé les élections du 7 octobre 2018 et ont relevé les lacunes persistantes du processus électoral démocratique tout en espérant que les recommandations de l'OSCE/BIDDH seront traitées sans délai.

Le rapport a souligné que la campagne électorale était principalement axée sur les questions de division liées au passé, plutôt que sur la proposition de solutions concrètes pour résoudre les problèmes quotidiens des citoyens. Il a regretté que la question de la représentation démocratique et légitime des trois peuples constitutifs et de tous les citoyens ne soit toujours pas réglée. Toutes les parties ont été invitées à trouver un compromis en temps opportun, car les nouveaux législateurs devraient se pencher sur cette question dès que possible.

Les députés ont également déploré l'absence de progrès en matière de liberté d'expression et d'indépendance des médias, et ont rejeté les tentatives constantes visant à exercer des pressions politiques et financières sur les médias.

Le rapport a demandé aux autorités de Bosnie de procéder à des réformes constitutionnelles, politiques et électorales afin de faire progresser le processus d'intégration européenne et de faire de la Bosnie-Herzégovine un État de droit pleinement efficace, inclusif et fonctionnel. Il a souligné que la demande d'adhésion du pays à l'UE représente un choix stratégique et un engagement à progresser vers l'UE.

Les députés ont renouvelé leur appel en faveur de l'adoption d'une stratégie nationale sur les droits de l'homme et ont demandé que des mesures supplémentaires soient prises pour renforcer la protection des droits des minorités. À cet égard, ils ont préconisé :

- la mise en place d'un mécanisme national de prévention de la torture et des mauvais traitements ;
- l'adoption d'une loi d'État sur les droits des civils torturés pendant la guerre ;
- de nouveaux efforts pour aligner les conditions de détention dans les prisons et les locaux de détention de la police sur les normes internationales ;
- l'abrogation par les autorités de la Republika Srpska de la disposition sur la peine de mort prévue dans la constitution de l'entité serbe ;
- l'accès non discriminatoire à la justice dans tout le pays grâce à un système harmonisé et durable d'assistance juridique gratuite ;
- des mesures décisives à tous les niveaux afin de trouver des solutions systémiques qui garantissent une éducation inclusive et non discriminatoire pour tous les enfants ;
- une mise en œuvre plus efficace des dispositions juridiques relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la réduction des écarts de

rémunération entre les hommes et les femmes, à l'amélioration de l'accès des femmes au marché du travail et à la lutte contre les stéréotypes de genre dans la société ;

- des mesures visant à améliorer encore l'éducation, les taux d'emploi, la santé, le logement et les conditions de vie des Roms et des autres minorités.

Enfin, le rapport a déploré qu'en raison des tentatives visant à introduire un blocage ethnique dans les règles de vote de la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Bosnie-Herzégovine (CPSA), les délégués de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas pu se mettre d'accord sur le règlement intérieur de la CPSA, qui ne s'est donc pas réunie depuis trois ans.

Regrettant l'absence de coopération avec le Parlement européen, les députés ont rappelé qu'il s'agissait là d'une violation manifeste des obligations découlant de l'ASA et ont engagé tous les acteurs à accepter le règlement intérieur de la CPSA sur la base des recommandations du Parlement européen en la matière.

## Rapport 2018 de la Commission concernant la Bosnie-Herzégovine

---

Le Parlement européen a adopté par 468 voix pour, 123 contre et 83 abstentions, une résolution sur le rapport 2018 de la Commission concernant la Bosnie-Herzégovine (BiH).

La Commission européenne prépare un avis sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine. La Bosnie-Herzégovine a présenté ses réponses au questionnaire de la Commission le 28 février 2018 et a reçu plus de 600 questions de suivi le 20 juin 2018.

### Manque de progrès en matière de réformes

Les députés se sont déclarés préoccupés par le ralentissement marqué du rythme des réformes liées à l'UE depuis 2017, notant qu'aucun progrès substantiel n'avait été réalisé si ce n'est l'adoption de stratégies nationales dans les domaines de l'environnement, du développement rural et de l'énergie, et les modifications apportées à la loi sur les droits d'accise qui étaient nécessaires pour garantir l'octroi de financements par le Fonds monétaire international et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Le Parlement a souligné que l'engagement déclaré des autorités de Bosnie-Herzégovine en faveur de la voie européenne devait s'accompagner d'une mise en œuvre cohérente des réformes prévues par le programme de réforme et se traduire par des résultats concrets, indépendamment de l'appartenance ethnique et religieuse des citoyens.

### Mettre fin au discours nationaliste et ethnique

Les députés ont regretté que la rhétorique nationaliste et ethnique source de divisions ait encore une fois dominé la campagne électorale et reste la principale caractéristique du discours politique des acteurs politiques de toutes tendances.

La résolution a souligné que la campagne électorale était principalement axée sur les questions de division liées au passé, plutôt que sur la proposition de solutions concrètes pour résoudre les problèmes quotidiens des citoyens. Les députés ont regretté que la question de la représentation démocratique et légitime des trois peuples constitutifs et de tous les citoyens ne soit toujours pas réglée. Toutes les parties ont été invitées à trouver un compromis en temps opportun, car les nouveaux législateurs devraient se pencher sur cette question dès que possible.

Le Parlement a demandé une communication en bonne et due forme à la population sur le processus d'adhésion à l'Union, qui devrait également s'inscrire dans un projet de réconciliation et de développement d'une culture politique fondée sur le compromis et la compréhension mutuelle. Il a appelé les dirigeants politiques et les membres élus des parlements à faire preuve de responsabilité afin d'éviter toute déclaration contestant l'unité de l'État.

Les députés ont demandé aux autorités de Bosnie de procéder à des réformes constitutionnelles, politiques et électorales afin de faire progresser le processus d'intégration européenne et de faire de la Bosnie-Herzégovine un État de droit pleinement efficace, inclusif et fonctionnel. Ils ont également déploré l'absence de progrès en matière de liberté d'expression et d'indépendance des médias, et ont rejeté les tentatives constantes visant à exercer des pressions politiques et financières sur les médias.

### Améliorer la protection des droits de l'homme

Le Parlement a déploré le fait que la Bosnie-Herzégovine demeure en violation de la convention européenne des droits de l'homme du fait de la non-exécution des arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme dans les affaires Sejdić-Finci, Zornić, Pilav et Iaku, ce qui autorise une discrimination ouverte entre les citoyens de Bosnie-Herzégovine en contradiction flagrante avec les valeurs et les normes de l'Union.

Il a renouvelé son appel en faveur de l'adoption d'une stratégie nationale sur les droits de l'homme et a demandé que des mesures supplémentaires soient prises pour renforcer la protection des droits des minorités. À cet égard, il a préconisé :

- la mise en place d'un mécanisme national de prévention de la torture et des mauvais traitements ;
- l'adoption d'une loi d'État sur les droits des civils torturés pendant la guerre ;
- de nouveaux efforts pour aligner les conditions de détention dans les prisons et les locaux de détention de la police sur les normes internationales ;
- l'abrogation par les autorités de la Republika Srpska de la disposition sur la peine de mort prévue dans la constitution de l'entité serbe ;
- l'accès non discriminatoire à la justice dans tout le pays grâce à un système harmonisé et durable d'assistance juridique gratuite ;
- des mesures décisives à tous les niveaux afin de trouver des solutions systémiques qui garantissent une éducation inclusive et non discriminatoire pour tous les enfants ;
- une mise en œuvre plus efficace des dispositions juridiques relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la réduction des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, à l'amélioration de l'accès des femmes au marché du travail et à la lutte contre les stéréotypes de genre dans la société ;

- des mesures visant à améliorer encore l'éducation, les taux d'emploi, la santé, le logement et les conditions de vie des Roms et des autres minorités.

Enfin, le rapport a déploré qu'en raison des tentatives visant à introduire un blocage ethnique dans les règles de vote de la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Bosnie-Herzégovine (CPSA), les délégués de Bosnie-Herzégovine n'aient toujours pas pu se mettre d'accord sur le règlement intérieur de la CPSA, qui ne s'est donc pas réunie depuis trois ans.

Regrettant l'absence de coopération avec le Parlement européen, les députés ont rappelé qu'il s'agissait là d'une violation manifeste des obligations découlant de l'ASA et ont engagé tous les acteurs à accepter le règlement intérieur de la CPSA sur la base des recommandations du Parlement européen en la matière.